

Frelon asiatique La Ville d'Alençon aide à la destruction des nids

Depuis 2017, dans le cadre de sa politique de Développement Durable, la Ville d'Alençon participe financièrement au coût de la destruction des nids de frelons asiatiques pour les habitants, les syndicats de copropriété et les associations.

Cette opération est renouvelée cette année, entre le **4 mai et le 30 novembre 2021**, en partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne et le Conseil départemental de l'Orne.

En cas de présence de nid de frelons asiatiques, voici la démarche à suivre :

1/ déclarer la présence du nid auprès du Groupement de Défense Sanitaire sur le site www.frelonasiatique61.fr ou par téléphone au 02 33 80 38 22

2/ faire intervenir une entreprise partenaire (liste sur www.frelonasiatique61.fr)

Prise en charge financière :

- Le Conseil département de l'Orne prend en charge 33 % de la facture et la Ville d'Alençon 67 %.
- La subvention de la Ville d'Alençon est plafonnée à :
 - 130 € TTC pour une intervention sans nacelle
 - 400 € TTC pour une intervention nécessitant l'utilisation d'une nacelleCelle du Conseil départemental de l'Orne est de 50 € TTC.

Pour tous renseignements généraux sur le frelon, contactez le
Gouvernement de Défense Sanitaire de l'Orne : 02 33 80 38 22
www.frelonasiatique61.fr

Pour toute question sur la participation financière proposée par la Ville,
contactez le service Développement Durable : 02 33 32 41 07

Plus d'informations sur www.alencon.fr
(Rubrique Mon cadre de vie / Développement Durable)

